

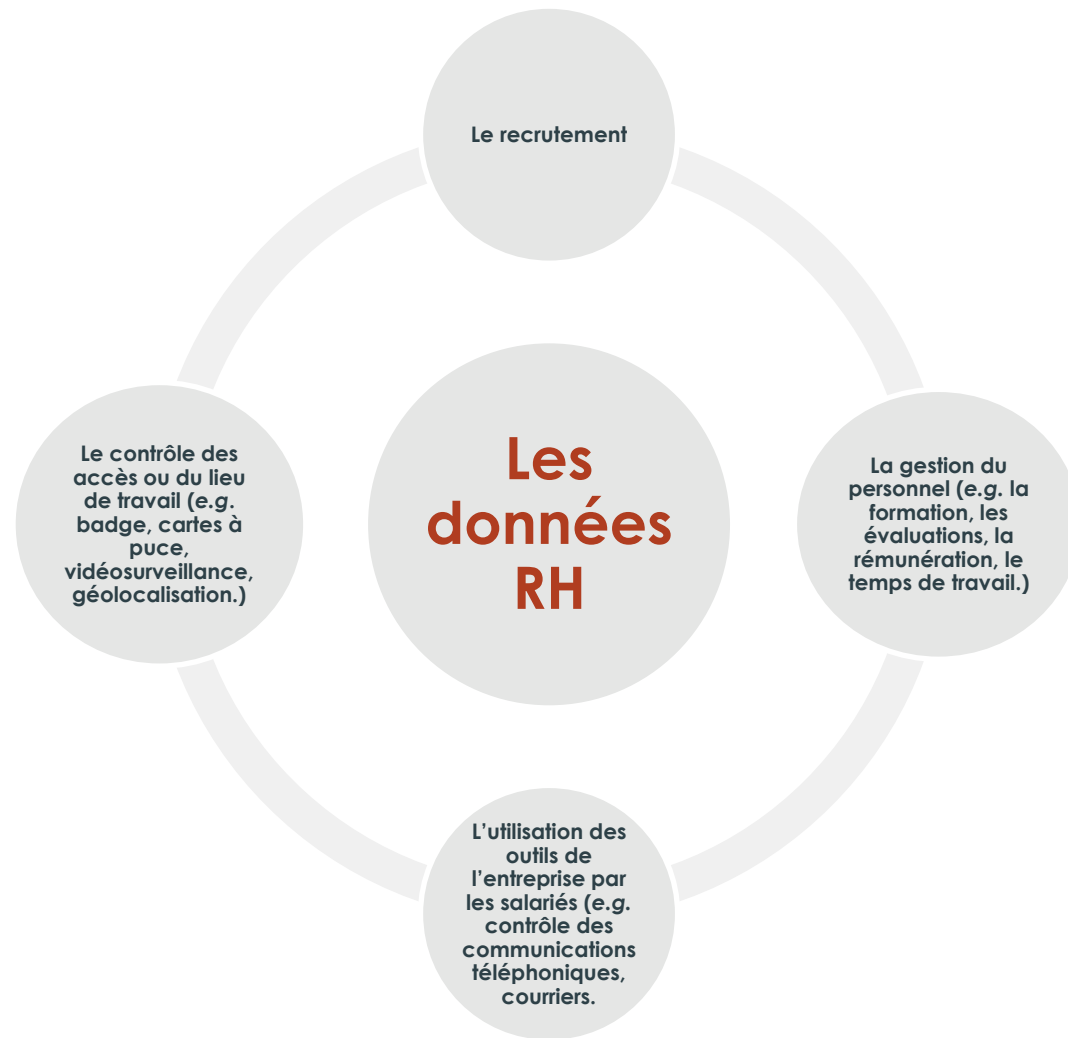


Le traitement des données RH et le règlement européen sur la protection des données (« **RGPD** »)

5 AVRIL 2018

LES DONNÉES RH CONCERNÉES ET LEUR TRAITEMENT

Quelles sont les données RH ?



Quid du traitement des données RH anonymisées ou nominatives ?

Données RH anonymisées

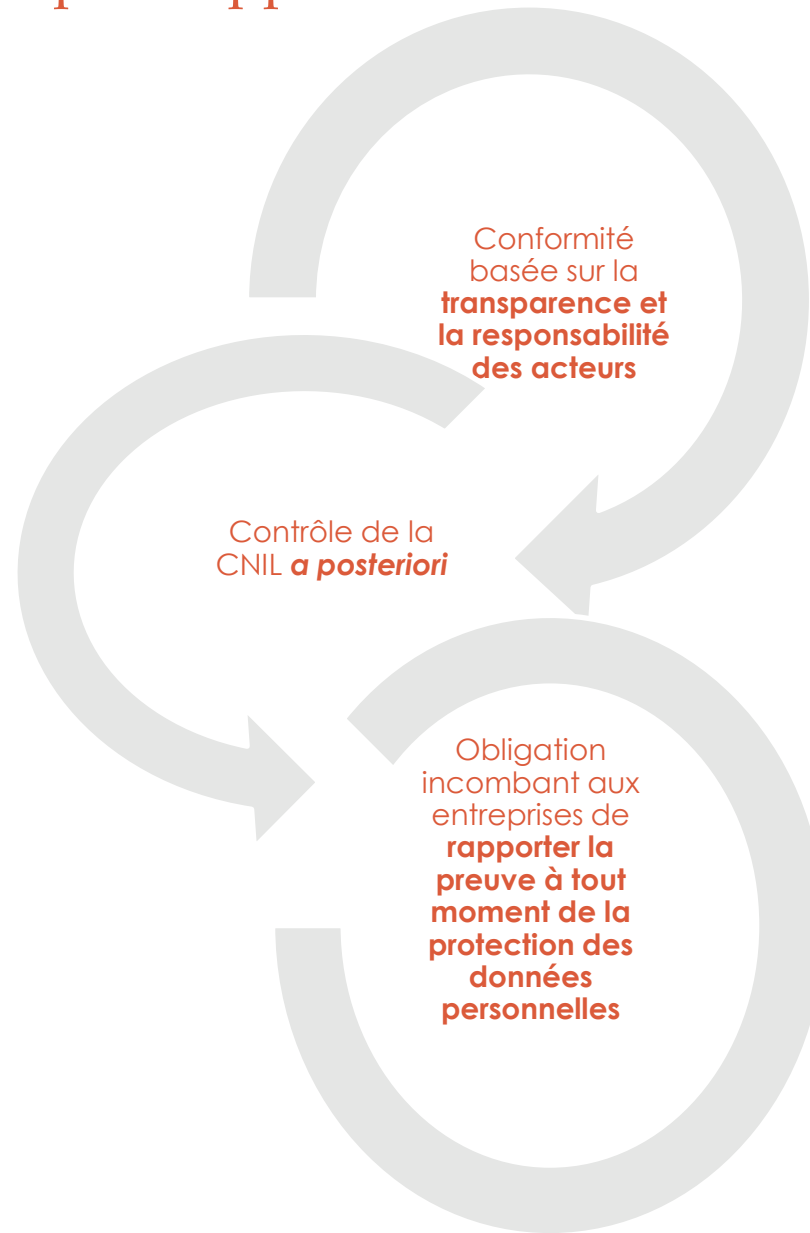
- **Le traitement est libre**
- Ses résultats doivent être portés à la connaissance des IRP

Données RH nominatives

- **Le traitement est encadré** par la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et liberté » modifiée par une loi du 6 août 2004 puis transposée par la directive européenne 95/46 du 24 octobre 1995 sur la protection des données personnelles
- Le 13 décembre 2017 a été présenté le projet de loi relatif à la protection des données personnelles qui adapte la loi « informatique et liberté » au droit de l'union européenne. Ce projet est actuellement en cours de discussion devant la commission mixte paritaire

LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LE RGPD

Quels sont les principaux apports du RGDP ?



Quels sont les principaux apports du RGPD ?

De nouvelles obligations

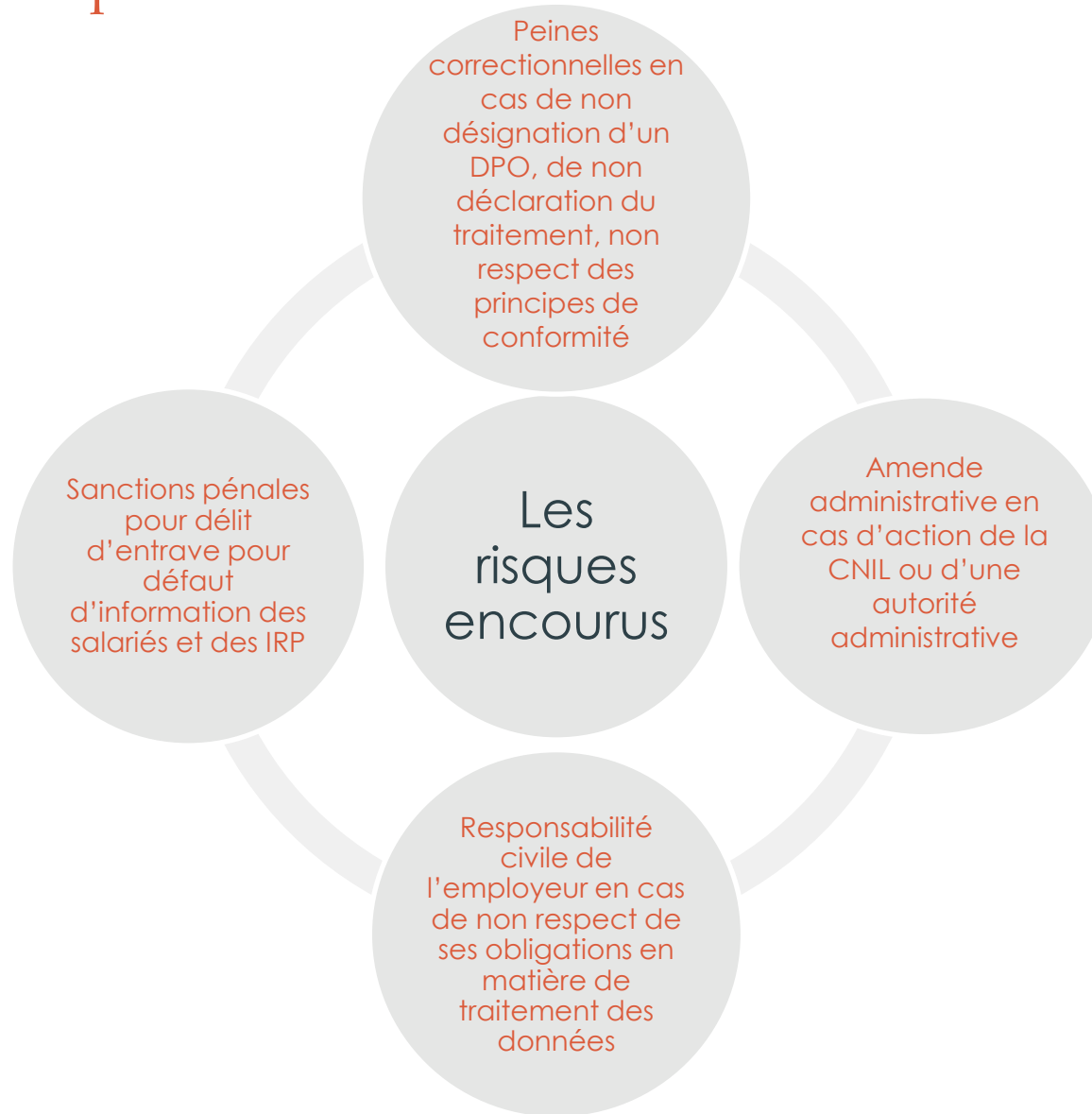
- Recueillir l'accord explicite et formel des salariés pour saisir, stocker et détenir leurs données individuelles
- Les informer de leur droit à portabilité

De nouveaux outils de conformité

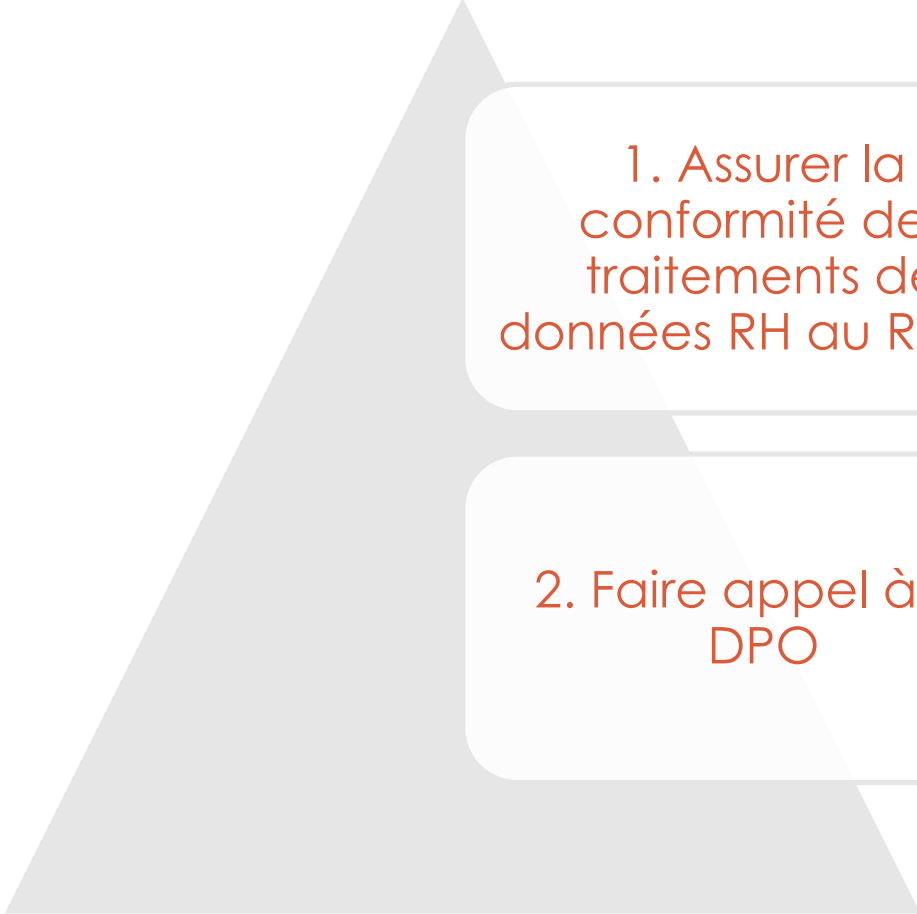
- La tenue d'un registre des activités de traitement (« RAT ») mis en œuvre
- La notification de failles de sécurité aux autorités et personnes concernées
- La certification de traitement
- L'adhésion à des codes de conduite
- La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer) communément appelé « DPO »
- La réalisation d'études d'impact sur la vie privée

LA MISE EN CONFORMITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES : RISQUES ET SOLUTIONS

Quels sont les risques encourus ?



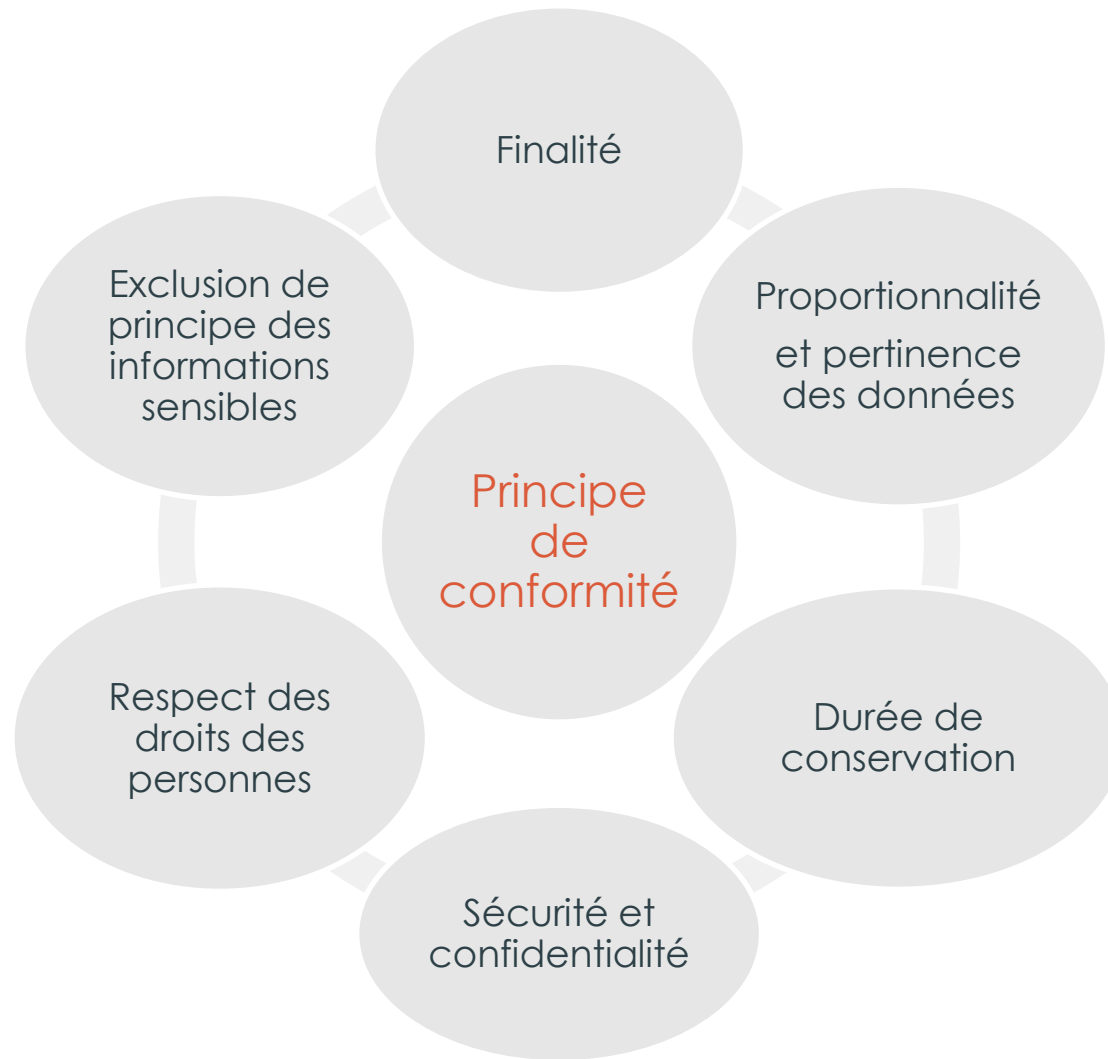
Quels sont les solutions à apporter ?



1. Assurer la conformité des traitements de données RH au RGPD

2. Faire appel à un DPO

1.1. Quelles sont les obligations induites par le principe de conformité ?



1. 2. Quels sont les travaux permettant d'assurer la conformité des traitements de données au RGPD ?

- **Diagnostic, analyse et recommandations**

- Registre des traitements (modèle CNIL)
- Cartographie des risques
- Privacy Impact assessment
- Proposition de mesures correctives

- **Mise en œuvre des mesures**

- La rédaction d'avenants aux contrats de travail
- La mise en place ou le renforcement de la sécurité informatique
- La mise en place d'outils et de procédures permettant la conformité
- La formation des collaborateurs
- ...

2. Comment désigner un DPO et quelles sont ses attributions ?

Désignation

- Le responsable de traitement ou le sous-traitant désignent le DPO
- Le DPO est désigné sur la base de ses qualités professionnelles, de ses connaissances du droit et de la pratique des données personnelles
- Le DPO peut être un simple membre du personnel du responsable de traitement ou du sous-traitant ou exercer sa mission sur la base d'un contrat de service
- Le responsable du traitement ou le sous-traitant publient les coordonnées du DPO et les communiquent à l'autorité de contrôle
- Article 37 du RGPD

Attributions

- Il est au cœur du processus de conformité au RGPD
- Il conseille et accompagne les organismes qui le désignent dans leur conformité
- Il informe et conseille le responsable du traitement
- Il contrôle le respect du RGPD
- Il conseille sur demande ce qui concerne l'étude d'impact relative à la protection de la vie privée
- Il coopère avec les autorités de contrôle
- Articles 39 et 39 du RGPD

Contact

Fabienne ARRIGHI

Associée,

Avocat au Barreau de Paris
Spécialiste en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale

T +33 (0)1 44 09 46 57 **M** +33 (0)6 19 07 08 49

F +33 (0)1 44 09 46 01

farrighi@kramerlevin.com

Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP
47 avenue Hoche
75008 Paris

